AR Prefecture

016-200072023-20260129-20260129_08-DE
Reçu le 02/02/2026

République Française

Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026

Délibération n°*20260129_08*

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice : **70**
Présents : 35
Suppléants : 2
Pouvoirs : 9
= VOTANTS : 46
- dont « pour » : 46
- dont « contre » : 0
- dont « abstention » : 0

Objet : SPORT : attribution subvention sportif de haut niveau poney club de la Côte (Aunac-sur-Charente)

Le jeudi 29 Janvier 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/01/2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Villejésus à AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – CAMY Bruno – RADOUX Loïc – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – HENTRY Jimmy.

Suppléants remplaçant un titulaire :
1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie
2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :
1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal
2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno
3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V
4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Ch
5-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul
6-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle
7-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick
8-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent
9-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Ph

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSSET Céline – LIOT Gérard – GUYON Jean-Guy FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien – VERGNAUD David – BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

AR Prefecture

016-200072023-20260129-20260129_08-DE
Reçu le 02/02/2026

Objet : SPORT : attribution subvention sportif de haut niveau poney club de la Côte (Aunac-sur-Charente)

Vu la délibération n°20190627_09 en date du 27 juin 2019 modifiant le règlement des aides aux sportifs de haut niveau,

Vu la demande en date du 24/11/2025 reçue le 08/12/2025 du Poney Club de la Côte à Aunac-sur-Charente, sollicitant l'aide communautaire aux sportifs de haut niveau au profit des compétitrices et compétiteurs suivants :

1- Anaëlle MOUNIER, née le 04/01/2013 et domiciliée à Puyréaux,
2- Charlotte QUINTARD, née le 22/10/2013 et domiciliée à Puyréaux,
3- Daryl CAPRICE, née le 10/03/2007 et domiciliée à Mansle-les-Fontaines,
4- Juliette EAST, née le 20/08/2014 et domiciliée à Mouton,
5- Mélissa DEVILLEGER, née le 22/07/2014 et domiciliée à Cellefrouin,
6- Juliette LAURENT, née le 10/04/2009 et domiciliée à Luxé,
7- Ilyana SIBIDE, née le 02/11/2012 et domiciliée à Saint-Amant-de-Boixe,
8- Tia DURAND, née le 11/01/2014 et domiciliée Les Gours
9- Katerina SKOROKHOD, née le 28/11/2016 et domiciliée à Chenon
10- Lylou POUVREAU, née le 06/08/2010 et domiciliée à Aunac-sur-Charente,
11- Théa CHENE, née le 17/09/2016 et domiciliée à Lonnes.

Vu l'avis du bureau communautaire,

Monsieur le Vice-Président en charge du patrimoine, de la culture et de la communication informe le conseil communautaire que le poney club de la Côte (Aunac-sur-Charente) sollicite l'aide communautaire dans le cadre de la participation des jeunes précités au championnat de France de voltige équestre au Mans du 12 au 20 juillet 2025.

Les 11 jeunes précitées sont âgées de moins de 25 ans au jour de la demande, résident sur le territoire communautaire et sont licenciées du poney club de la Côte basé sur le territoire communautaire.

Monsieur le Vice-Président rappelle les critères d'éligibilité de l'aide communautaire, à savoir :

- Le compétiteur doit être licencié d'un club sportif dont le siège administratif est situé sur le territoire communautaire ou exerçant ses activités sur le territoire communautaire.
- Le compétiteur doit être âgé de moins de 25 ans.
- Le compétiteur doit être domicilié sur le territoire communautaire.
- Le compétiteur doit justifier de sa participation à une compétition sportive de niveau « championnat de France ».
- Une aide maximum de 100 €/compétiteur/an est allouée dans la limite de l'enveloppe votée annuellement par la Communauté de Communes.
- Le compétiteur et le club doivent en contrepartie de la gratification financière allouée, communiquer sur le soutien financier de la Communauté de Communes, lors des événements publics.

Monsieur le Vice-Président confirme l'éligibilité des 11 jeunes au dispositif communautaire de soutien aux sportifs de haut niveau et propose d'allouer la somme totale de 1100 €, soit 100 €/compétiteur, au bénéfice des intéressés via leur club d'affiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER la somme précitée au profit du club précité ;**
- **D'INSCRIRE les crédits au titre du budget primitif 2026 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian CROIZARD

Communauté de Communes Cœur de Charente